

# Panneau d'Obligation ISO EN 7010 - Piétons, utilisez le passage - M024

Référence: A2180715



# **DESCRIPTION:**

En **Vinyle souple autocollant** ou en **PVC**, disponible en plusieurs dimensions.

Au format rectangulaire, notre pictogramme ISO 7010 M024 permet d'indiquer, aux salariés et aux visiteurs le passage à emprunter obligatoirement par mesure de sécurité.

Il respecte la norme ISO 7010 afin de **délivrer un message harmonisé et international** compréhensible par tous.

### **INFORMATION PRODUIT**

Panneau d'Obligation ISO EN 7010 "Piétons, utilisez le passage" M024

Disponible en vinyle souple, pour une utilisation en intérieur, et en PVC, pour une utilisation en intérieur et en extérieur. Le modèle en vinyle est auto-adhésif tandis que le modèle en PVC est à fixer avec du double-face ou par perçage et vissage.

Notre pictogramme **M024 Utiliser le passage** permet d'indiquer aux salariés et aux visiteurs quel passage ils doivent obligatoirement emprunter afin de poursuivre leur chemin. Il est très utile lors de travaux modifiant le chemin habituel des usagers.

Plusieurs dimensions sont proposées pour satisfaire vos besoins en terme de signalétique. La dimension à choisir dépendra alors de votre espace, de la distance de lecture et de la hauteur du pictogramme.

De plus, ce pictogramme est **conforme à la norme ISO 7010**, une norme internationale visant à l'**harmonisation de la signalisation de sécurité** pour la délivrance d'un message universel compréhensible par tous.

#### **Caractéristiques**











- · Matière:
  - Vinyle Souple
  - PVC Laminé
- Fixation:
  - · Vinyle: Auto-adhésif
  - PVC : Vissage ou double-face
- Format : RectangulaireOrientation : Horizontale
- Coloris: Bleu
- Pictogramme ISO 7010 : M024 Passage obligatoire
- Coloris Pictogramme : Blanc
- Dimensions :
  - 。 297 x 105 mm
  - 450 x 150 mm
- Utilisation :
  - Vinyle: Intérieur
  - PVC : Intérieur et Extérieur

#### Norme ISO 7010

Ce pictogramme est conforme à la norme ISO EN 7010.

La <u>norme ISO EN 7010 sur les pictogrammes de sécurité</u> est **obligatoire depuis le 1er janvier 2014**. Elle harmonise la signalétique de sécurité afin de la rendre compréhensible par tous au niveau international.

Toute nouvelle installation de panneaux doit être conforme à cette norme et présenter les pictogrammes conformes.

Pour les panneaux déjà installés, la réglementation ne vous impose pas de les changer. Toutefois, il est **fortement conseillé de les mettre aux normes** pour éviter toute confusion.

## Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2180715 Dimensions (en mm) - 297 x 105, Matériau - Vinyle souple autocollant

Réf. A2182115 Dimensions (en mm) - 450 x 150, Matériau - Vinyle souple autocollant

Réf. A2180815 Dimensions (en mm) - 450 x 150, Matériau - PVC

Réf. A2182215 Dimensions (en mm) - 297 x 105, Matériau - PVC







